

Date de dépôt: 21 février 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Véronique Pürro :
Nouveau découpage des départements et série de réformes : le
Conseil d'Etat est-il conscient des conséquences pour certains
cadres (Question 4)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dès son élection, le Conseil d'Etat s'est engagé sur la voie des réformes ; les Départements ont été remodelés, de nombreux projets de réformes transversales ont été lancés et des mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire ont été présentées.

Si nous pouvons saluer cette nouvelle dynamique, nous sommes inquiets des conséquences de ces nombreux chantiers, en particulier sur certains cadres de l'administration.

En effet, les découpages des Départements et les réorganisations qui en découlent ont surchargé de nombreux collaborateurs, changé certains cahiers des charges, voire laissé quelques responsables sur le carreau.

Les réformes transversales et les mesures présentées ont épuisé de nombreux cadres, quelques uns d'entre eux n'ont pas hésité à quitter l'administration, songent à le faire ou sont en congé maladie de longue durée.

Cette situation est inquiétante, d'autant plus que l'Etat a besoin de cadres compétents, expérimentés et motivés pour relever les défis posés.

Question :

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner son appréciation de la situation et les éventuelles mesures qu'il entend prendre pour remédier aux difficultés actuelles ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Ainsi qu'il l'expose parallèlement dans sa réponse à l'IUE 376-A, notre Conseil est parfaitement conscient que tout processus de changement implique des adaptations et des efforts particuliers qui font au demeurant partie des qualités et des contraintes liées à l'exercice de toute fonction de "management".

Plus globalement, c'est toutefois l'occasion de renvoyer ici à la vision de la nouvelle politique en matière de ressources humaines, telle qu'elle a été exposée l'automne dernier par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion 1658. Ce texte important pose les bases d'une gestion RH plus moderne, soucieuse de mieux valoriser les compétences, mettant fortement l'accent sur la notion de respect et visant à une gestion motivante et dynamique des fonctions d'encadrement.

D'autre part, il est rappelé que la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel rencontre régulièrement l'Union des cadres de l'administration (UCA) et le Groupement des cadres de l'administration (GCA). Des échanges constructifs ont lieu dans ce cadre, qui permettent d'aborder l'ensemble des grands chantiers de la réforme, sans occulter les difficultés qui peuvent être rencontrées et dans l'objectif partagé d'y apporter des solutions.

Parallèlement, la mise en place du contrôle interne au sein de l'Etat constitue un projet fondamental dans lequel les cadres dirigeants sont directement impliqués. Ce chantier indispensable permettra d'identifier les risques financiers et non-financiers, de définir des objectifs et des indicateurs de suivi, de manière à doter le Conseil d'Etat et le Parlement, de même que les "managers", des outils de pilotage qui, trop souvent, font défaut à ce jour. Le contrôle interne constitue dès lors, à côté des travaux qui sont menés au niveau des organisations, un prérequis de la modernisation de l'administration publique et de sa bonne gestion durable.

Le changement n'est jamais un processus facile à conduire et à accepter. En particulier lorsqu'il est mené dans une organisation complexe et de grande dimension, et de surcroît lorsqu'il s'impose à l'issue de longues périodes d'inerties. Conformément aux axes qu'il a présentés dans son discours de Saint-Pierre, notre Conseil d'Etat s'est lancé résolument dans cette dynamique

de changement. Au-delà du redressement obligatoire - et durable - de nos finances publiques, ce processus vise à améliorer de manière structurelle le fonctionnement de l'Etat et de son administration. Un tel objectif devrait, en toute logique, rassembler l'ensemble des forces constructives de notre canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer